

# La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



Avril 2014

[www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)  
[www.centre.gouv.fr](http://www.centre.gouv.fr)

## dans votre DEPARTEMENT

## Sommaire

### DOSSIER :

- **Politique de la Ville** – La rénovation de la Politique de la Ville ; La parole aux délégués du préfet d'Eure-et-Loir ; **page 1**

### ACTUALITES :

- **Visite officielle** – Le Premier Ministre Manuel VALLS a visité la SACRED à Saint-Lubin-des-Joncherets ; **page 5**

- **Zone de sécurité prioritaire** – Un dispositif local de parrainage inédit ! **page 6**

- **Aménagement routier** – Le projet de concession autoroutière des RN 154 et 12 ; **page 7**

- **Finances publiques** – La déclaration d'impôts sur les revenus 2013 ; **page 9**

### EN BREF :

- **Mouvement** – Un nouveau directeur à la Direction Académique des services de l'Education Nationale ; **page 9**

- **Publication** – Une rubrique dédiée aux nouveaux maires sur le site internet des services de l'Etat. **page 10**

## dans votre RÉGION

### DOSSIER :

- **Emploi** - Contrats de génération : assouplissement du dispositif ; Profil et attractivité économiques des zones d'emploi de la région Centre ; **page 11**

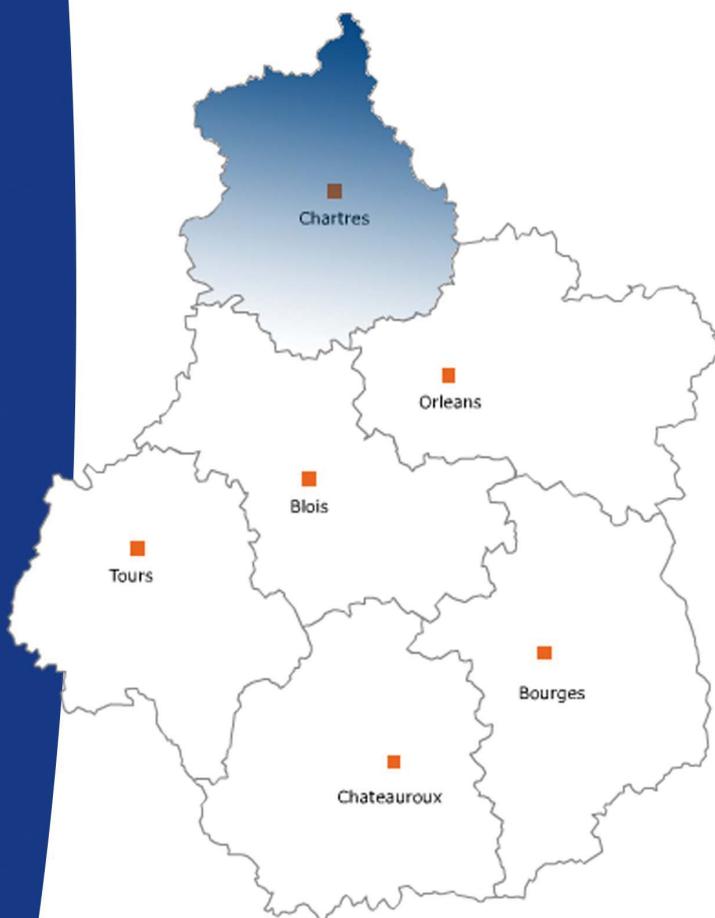
### ACTUALITES :

- **Agriculture** – L'enseignement agricole à la rencontre des Ministres et du Président de la République ; **page 13**

- **Sports** – La campagne 2014 du CNDS est lancée ! ; **page 14**

- **Achats de l'Etat** – La gestion immobilière de l'Etat en région Centre ; **page 15**

- **Environnement** – Le bilan du contrôle technique 2013 des véhicules légers et poids lourds en région Centre. **page 16**



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Avril 2014

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir  
Directeur de rédaction : Frédéric CLOWEZ, Directeur de Cabinet  
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre  
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



## La rénovation de la Politique de la Ville

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dont les principes ont été posés par le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013, a fait l'objet d'une large concertation et constitue la première réforme d'ampleur de la politique de la ville depuis plus de dix ans.

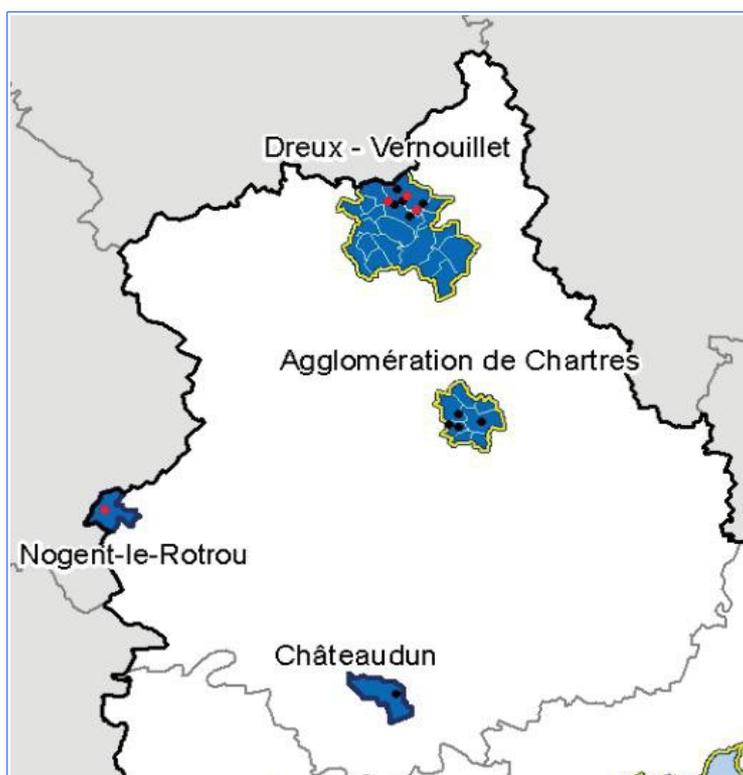
Elle revoit en profondeur les instruments de la politique de la ville en posant le principe fondamental de la **co-construction avec les habitants**. La loi propose de **redéfinir la géographie prioritaire à partir d'un critère unique : le niveau de pauvreté des résidents d'un quartier**. Elle instaure à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2015 un contrat urbain global** et engage une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable des volets économique et social.

Cette réforme répond ainsi à l'engagement pris par le Président de la République de simplifier les outils et de renforcer les moyens en direction des quartiers prioritaires.

### I – Les dispositifs de la Politique de la Ville en Eure-et-Loir

Depuis 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S) constituent le cadre de référence en matière de politique de la ville. Au nombre de **quatre en Eure-et-Loir (Dreux-Vernouillet / Agglomération Chartraine / Châteaudun / Nogent-le-Rotrou)**, ils concernent **sept communes et 21 quartiers prioritaires**.

Ils permettent de soutenir des actions d'insertion sociale et s'appuient également sur six programmes de réussite éducative, un atelier "Santé-Ville", quatre programmes de rénovation urbaine, quatre contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et 17 emplois "adultes-relais".





## **La rénovation de la Politique de la Ville (suite)**

### **II – La réforme de la géographie prioritaire**

- **Un 1<sup>er</sup> axe fondamental : la participation des habitants**

**Le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi.** *Un arrêté de la ministre de Ville, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, viendra préciser le cadre de référence précisant les principes de fonctionnement des conseils de citoyens.*

Plusieurs dispositions sont proposées dans la réforme pour favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de ville : des **conseils citoyens** seront instaurés dans tous les quartiers prioritaires pour participer à l'élaboration des contrats de ville; des **maisons du projet** seront créées pour toutes les opérations de rénovation urbaine; enfin, le Comité National des Villes (CNV), qui sera renouvelé d'ici à la fin de l'année, intégrera un **collège de représentants des habitants et des associations** de proximité des quartiers.

- **2ème axe de la réforme : la refonte de la géographie prioritaire**

La complexité et une relative dispersion des moyens ont pesé sur l'efficacité des interventions en direction des quartiers. L'amélioration de la lisibilité, de la cohérence et de l'efficacité de la politique de la ville imposait donc un recentrage sur une géographie unique et renouvelée. La définition de cette géographie s'appuie sur un critère objectif **de concentration de pauvreté** (revenu médian des habitants). **1300 quartiers seront concernés pour une application effective en 2015.** La politique de la ville retrouvera alors son ambition première, celle d'agir là où les difficultés sont les plus importantes.

- **3ème axe de la réforme : un contrat de ville de nouvelle génération**

La loi prévoit de mettre en place **un contrat de ville unique et global**, traduisant le principe de **mobilisation prioritaire des dispositifs et crédits de droit commun** au service des politiques d'éducation, transports, santé, emploi, sécurité, justice,... afin de rétablir l'égalité d'accès aux services des résidents des quartiers prioritaires.

Piloté à l'échelle intercommunale, le nouveau contrat de ville sera adossé au projet de territoire. La mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire partagé par tous, permettra d'établir le nouveau contrat de ville dont l'ambition centrale sera **d'articuler de façon cohérente** les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

- **4ème axe de la réforme : un nouveau programme de renouvellement urbain**

Indissociable du volet social de la politique de la ville, le volet urbain bénéficiera d'un nouveau programme de renouvellement urbain à hauteur **de 5 milliards d'euros pour l'ANRU sur la période 2014-2024, qui permettront d'en lever 15 autres par la mobilisation des collectivités locales et des bailleurs.** Ce nouveau programme visera les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en favorisant la mixité de l'habitat, la qualité de la gestion urbaine de proximité et le désenclavement des quartiers. Un effort spécifique sera engagé en direction des copropriétés dégradées, de la lutte contre la précarité énergétique et l'articulation avec la lutte contre l'habitat insalubre.



### *La parole à...*

Pour mieux comprendre cette réforme d'ampleur, nous avons interrogé les deux délégués du Préfet d'Eure-et-Loir, **Mme Marie-Laure KIRZIN-PRADEL** et **M. Mukéka TSHIBANGU**, qui travaillent sur la politique de la ville respectivement sur les quartiers des agglomérations de Chartres et Dreux.



**1/ La loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine prévoit la mise en oeuvre d'un cadre contractuel rénové, fondé sur le principe de mobilisation prioritaire du droit commun. Comment cela se traduira-t-il concrètement et comment le délégué du préfet intervient-il dans ce dispositif?**

**Marie-Laure KIRZIN-PRADEL :** "La mobilisation des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires constitue, en effet, un enjeu majeur dans le cadre de cette réforme. La loi elle-même en pose le principe et fait de cette mobilisation une priorité. Les politiques de droit commun renvoient à l'ensemble des politiques publiques déployées sur le territoire, qu'il s'agisse de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou des fonds européens.

Afin de soutenir cette démarche de mobilisation du droit commun, douze conventions interministérielles d'objectifs et neuf conventions partenariales avec les associations d'élus, Pôle Emploi, la Poste et les chambres consulaires ont été signées. Elles ont fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre, n°5706-SG, du 26 mars 2014.

Au sein de l'équipe interministérielle installée en comité de pilotage par le Préfet d'Eure-et-Loir le 24 février dernier, et pilotée par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), les délégués du préfet viennent en appui à l'identification des moyens déployés tant par l'Etat que par les collectivités. Notre connaissance fine des quartiers nous permet d'aider au recensement des moyens qui y sont déployés et de développer une approche qualitative des interventions".

**2/ En quoi consiste la refonte de la géographie prioritaire ?**

**Mukéka TSHIBANGU :** "La géographie actuelle de la politique de la ville est le résultat d'une accumulation, au fil des années, de zonages et de dispositifs, qui ont conduit à **une géographie complexe**, fonctionnant à la manière de « poupées russes » : un emboîtement de territoires et périmètres, présentant chacun des avantages et des financements propres. Ces zonages se sont développés sans logique ou critère précis à la sélection des quartiers, occasionnant **un saupoudrage des crédits de la politique de la ville**.

L'objectif de la réforme de la géographie prioritaire est clair : simplifier la géographie actuelle **en créant un périmètre unique, lisible et objectif - la concentration urbaine de pauvreté**.

Au niveau local, une fois que les périmètres seront connus, des négociations s'engageront entre l'Etat territorial et les élus pour tenir compte du quartier "vécu" et ainsi ne pas exclure du nouveau zonage certaines zones ou services publics particulièrement fréquentés par les habitants."

### *La parole à...*

#### *3/ Le troisième axe de la réforme concerne le contrat de ville nouvelle génération. Pouvez-vous le définir ?*

**Marie-Laure KIRZIN-PRADEL** : "En effet, vous rappelez au titre des grands principes de cette réforme, que l'amélioration de la situation des quartiers imposait un recentrage sur une nouvelle géographie et une mise en cohérence des moyens déployés (dont ceux de droit commun). Pour succéder au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), dont l'échéance a été reportée à fin 2014, la loi du 21 février 2014 fixe un **cadre contractuel rénové** de la politique de la ville. Ce nouveau contrat constituera le cadre **unique** de mise en oeuvre de la politique de la ville. C'est lui qui permettra de traduire le principe de mobilisation prioritaire du droit commun et d'articuler l'ensemble des moyens d'intervention. Il devra agréer les enjeux urbains, sociaux et économiques car tout est lié. Les projets de renouvellement urbain deviennent donc partie intégrante de ces contrats.

Les élus sont la clef de voute de ce contrat rénové, adossé au projet de territoire et à la dynamique de l'agglomération. L'EPCI en devient le pilote et les communes conservent la responsabilité de sa mise en oeuvre et de son animation sur leur territoire.

Concrètement, ce contrat unique justifie que nous travaillons tous en étroite collaboration, DDCSPP, direction départementale des territoires (DDT) et délégués du préfet. Le positionnement du délégué du préfet dans ce contexte précis est bien de faciliter les articulations entre le territoire et les engagements qui pourront figurer dans ce cadre contractuel rénové".

#### *4/ Un dernier mot sur le nouveau programme de renouvellement urbain ?*

**Mukéka TSHIBANGU** : "Le gouvernement lance une nouvelle génération de projets qui modernise les objectifs et les modalités de mise en oeuvre du renouvellement urbain. Les nouvelles orientations s'articulent autour de la concentration des interventions dans les quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. On peut citer par exemple la **création de « maison du projet »** pour chaque projet de renouvellement urbain afin que les habitants disposent d'un lieu dédié à la co-construction".

### **Calendrier des travaux préparatoires à la signature des futurs contrats de ville**

#### **Printemps 2014**

Concertation avec les élus locaux pour la définition des périmètres fins des quartiers prioritaires et l'identification de quartiers vécus et de veille

#### **Automne 2014/printemps 2015**

Signature des contrats de ville

## **Le Premier Ministre Manuel VALLS a visité la SACRED à St-Lubin-des-Joncherets**

Déjà venu plusieurs fois en Eure-et-Loir en tant que Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS est revenu dans le département le jeudi 24 avril pour promouvoir le CICE, accompagné de François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social.



**Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi doit financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement et de recherche. Les entreprises en bénéficiant peuvent déduire jusqu'à 4% de leurs impôts (6% à partir de 2015).**



Pour illustrer cette aide, le Premier Ministre a visité le laboratoire intégré et les ateliers de production de l'entreprise eurélienne la SACRED, en présence de nombreuses personnalités dont le Préfet de la région Centre, Pierre-Etienne BISCH, le Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET, le Président du Conseil régional, François BONNEAU, le maire de Dreux, Gérard HAMEL, le premier adjoint au maire de Saint-Lubin-des-Joncherets, Didier VUADELLE, et le PDG de la SACRED, Président d'Elastopôle, Didier FEGLY.

La SACRED, implantée depuis 1956 à Saint-Lubin-des-Joncherets, produit du caoutchouc pour les cinq continents, avec 200 salariés, pour le bâtiment, la cosmétique, le ferroviaire, du câblage et l'industrie automobile.

Comme la SACRED, 400 entreprises euréliennes ont bénéficié de ce dispositif en 2013.



*Visite des ateliers de production*



*Rencontre avec quelques salariées de l'entreprise*

## **Un dispositif local de parrainage inédit !**



*Le Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET, entouré des candidats au concours et de leurs parrains, au lycée Edouard Branly à Dreux.*

Le 17 avril, le Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET, a rencontré au lycée Édouard Branly à Dreux les parrains et marraines des jeunes sélectionnés pour la préparation au concours de contrôleur des finances publiques, issus de la zone de sécurité prioritaire de Dreux.

**Ce dispositif, initié localement** en septembre 2013 par Didier MARTIN, alors préfet d'Eure-et-Loir, Abdel-Kader GUERZA, alors sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, Jacques BAZARD, DDFIP, et l'équipe du GRETA, **visé à préparer gratuitement et pendant une année des candidats bacheliers de la ZSP, des demandeurs d'emploi et des assistants de vie scolaire,** par la

**mise en place d'une formation spécifique et d'un accompagnement individualisé par des hauts cadres de l'administration départementale.**

Cette 1<sup>ère</sup> année expérimentale, **qui répond à l'ambition de la ZSP dans son volet prévention et citoyenneté**, a mobilisé les services de l'Etat (DDFIP, services préfectoraux, Education nationale), les collectivités et les organismes chargés de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale et Cap emploi).

Les parrains et marraines suivants ont tous accepté d'accompagner un élève vers la réussite : Mme Franceline FORTERRE-CHAPARD, Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou ; M. Frédéric ROSE, Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ; M. Jacques BAZARD, Directeur départemental des finances publiques ; M. Bernard CHERLONNEIX, Directeur de la Banque de France ; M. Michel REYMONDON, Directeur des services départementaux de l'Education nationale (*sur le départ – sera remplacé par son successeur*) ; M. Nicolas AUTRAN, Chef d'établissement du collège Taugourdeau ; M. Dominique DALION, Chef d'établissement du lycée Jehan de Beauce ; M. Jérôme LAUXIRE, Chef d'établissement du lycée Branly ; M. Fabien MAERTEN, Chef d'établissement du collège Pierre et Marie Curie, M. Thierry SAHUC, Chef d'établissement du lycée Rotrou et M. Bernard SAUVAGEON, Chef d'établissement du collège Louis Armand.

**Pour le Préfet, enthousiaste à l'égard de ce dispositif, "le jeu en vaut la chandelle. Les préparations au concours existent mais elles sont toutes payantes et hors de portée des moyens des jeunes de la ZSP. C'est aussi la perspective d'entrer dans la fonction publique, d'une vie professionnelle stable dans laquelle l'évolution est possible".**

Les premières épreuves de pré-sélection auront lieu le 9 octobre prochain.



## **Le projet de concession autoroutière des RN 154 et 12**

Le 18 avril, un comité de pilotage sur les RN 154 et 12 présidé par Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la région Centre, a réuni à la préfecture d'Eure-et-Loir les principaux acteurs du projet de l'aménagement routier : les services de l'Etat, les élus de la région Centre et ceux de l'Eure-et-Loir.

Cette réunion a permis de présenter en détail, les coûts des différents tronçons du programme, les possibilités d'adaptation des

*Réunion du comité de pilotage sur les RN 154 et 12 à la préfecture d'Eure-et-Loir sous la présidence du préfet de la région Centre, Pierre-Etienne BISCH.*

investissements, les premiers résultats des modélisations de trafic. Elle a aussi été l'occasion d'identifier les points du projet qui devront être précisés d'ici le 4ème trimestre 2014. L'objectif partagé est le lancement de l'enquête publique fin 2015-début 2016.

Des discussions de mise au point s'effectueront à partir du projet de base retenu par le ministre. Les différentes modalités et conditions de la concession seront précisées au cours des mois à venir entre l'Etat, les collectivités locales, afin d'apporter le meilleur effet levier de ce projet d'investissement pour la région Centre, tant pour résoudre différents points noirs routiers, que pour favoriser le développement de la compétitivité des territoires traversés.

Les travaux de la commission parlementaire Mobilité 21 (commission Duron) avaient conduit à suspendre les études de l'aménagement des RN 154 et 12 entre Nonancourt et Allaines.

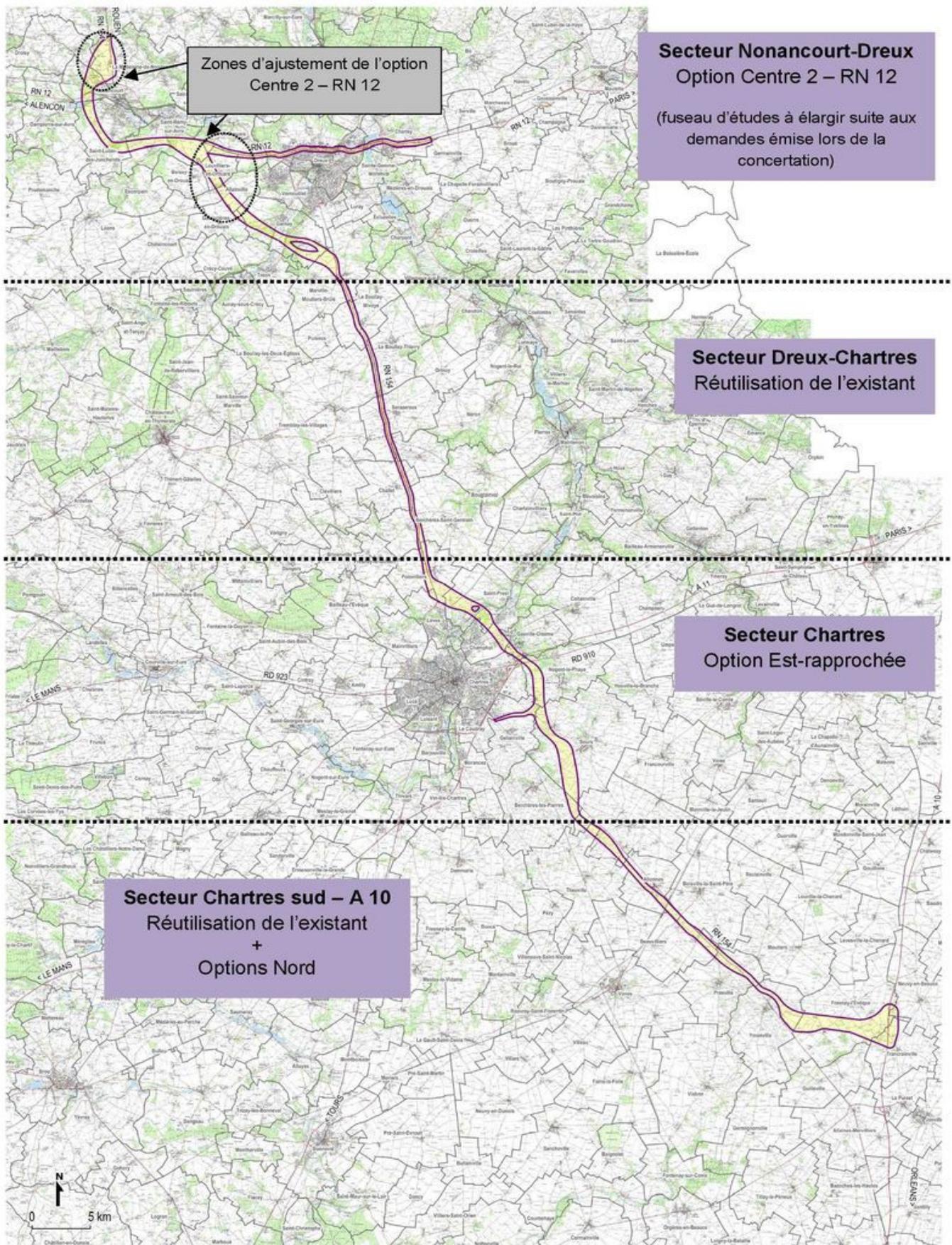
Abordant le calendrier de programmation sur la seule base d'un financement budgétaire par l'État et les collectivités locales, la commission proposait de réaliser d'abord le tronçon Dreux-Nonancourt avant 2025, puis le reste de l'infrastructure entre 2025 et 2050. Le ministre des transports a validé le 15 janvier dernier les conditions financières de l'accord avec les collectivités locales pour relancer le projet par voie de concession.

Les études complémentaires nécessaires à la concertation pour le choix du tracé de l'infrastructure, et pour élaborer l'étude d'impact, viennent d'être relancées. Elles permettront, en novembre et décembre, de présenter au public les différentes solutions de tracés au sein du fuseau de passage retenu en 2012, afin de choisir un tracé préférentiel pour le projet. Une dernière étape permettra ensuite d'étudier ce tracé dans le détail. Une bande de 300 m centrée sur ce tracé sera ensuite portée à l'enquête publique d'ici fin 2015 – début 2016.

Ces études porteront entre autres sur des prospections du terrain concernant les inventaires écologiques, les mesures acoustiques, les mesures de la qualité de l'air, les relevés topographiques et géotechniques.

**Le projet de concession autoroutière des RN 154 et 12 (suite)**

**Le fuseau préférentiel du projet d'aménagement à 2x2 voies des RN154 et RN12 par mise en concession entre Nonancourt et Allaines (A10)**



## La déclaration d'impôts sur les revenus 2013



La déclaration en ligne est ouverte sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) depuis le mercredi 16 avril et sera accessible en Eure-et-Loir jusqu'au mardi 3 juin 2014 à minuit.

En 2014, le service est encore plus simple d'accès : le numéro fiscal et le mot de passe (de son choix) remplacent désormais les trois identifiants antérieurement nécessaires pour se connecter à son espace personnel.

Un dossier d'information « impôt sur le revenu » a été mis en ligne sur ce même site et présente des informations complètes pour aider les usagers dans leurs démarches déclaratives et de paiement ainsi que les différents avantages et nouveautés de ce service.

En outre, les principales pages du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ont été modernisées pour faciliter la navigation.

Chaque usager dispose d'un **espace personnel**, qu'il déclare ou non ses revenus en ligne.

**L'espace est accessible tout au long de l'année et permet de retrouver l'ensemble des déclarations, avis d'impôt (que l'utilisateur peut imprimer à sa convenance) et paiements sur plusieurs années. Ce même espace permet d'effectuer également ses paiements, déposer une réclamation, corriger en ligne sa déclaration de revenus et signaler tout changement de situation personnelle.**

En 2013, plus de 13,6 millions de déclarations ont été faites en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) qui a enregistré plus de 85 millions de visites cette même année.

La Direction départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir (DDFiP) a informé les municipalités par courriers électroniques du déroulement de la campagne d'impôt sur le revenu 2014. Cette année, pour permettre une gestion plus souple de la documentation, celle-ci est transmise par voie dématérialisée sur les boîtes fonctionnelles des mairies. Enfin, les déclarations papier ont été envoyées par La Poste aux particuliers ayant choisi ce mode de déclaration.

## EN EURE-ET-LOIR EN BREF : Mouvement

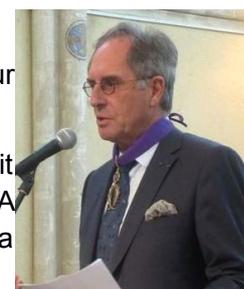


### Un nouveau directeur à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)

A partir du 28 avril, **Joël SÜRIG**, est le nouveau directeur académique des services de l'Éducation Nationale dans le département.

Arrivant du département du Nord, il succède ainsi à **Michel REYMONDON**, Inspecteur d'Académie depuis 2009, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Arrivé à Chartres après quelques années passées en Corse, Michel REYMONDON a fait un passage remarqué en Eure-et-Loir à la tête des services de l'Éducation Nationale. A l'occasion de son départ, Marie REYNIER, Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, lui a remis les insignes de Commandeur des Palmes Académiques.



## Une rubrique dédiée aux maires sur le site internet des services de l'Etat

Pour informer les nouveaux élus des activités des services de l'Etat et les aider dans leurs prérogatives, le Préfet d'Eure-et-Loir a ouvert sur le site internet des services de l'Etat une rubrique dédiée aux nouveaux maires.

Cette rubrique, intitulée « **ABCdaire du nouveau maire** », propose aux nouveaux élus une série de fiches thématiques sur les activités des services de l'Etat.

[www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

*Rubrique à consulter en page d'accueil du site.*

The screenshot shows a Windows Internet Explorer browser window displaying the website <http://www.eure-et-loir.gouv.fr>. The page title is "Accueil - Les services de l'État en Eure-et-Loir". The main content area features a grid of six thematic cards:

- ABCdaire du nouveau maire**: Includes the French flag and the motto "Liberté • Égalité • Fraternité" above "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE". A sub-section titled "Vous êtes nouvellement élu ?" dated 20/04/2014, explains that the rubric provides thematic sheets for new mayors. A link "> Voir tous" is present.
- Agriculture**: Features a graphic for "LES TROPHÉES DE L'AGRICULTURE DURABLE" with the tagline "L'agro-écologie en action". A sub-section titled "Trophées de l'agriculture durable 2013-2014 : portez-vous candidat !" dated 05/12/2013, mentions the support of the agricultural credit. A link "> Voir tous" is present.
- Centenaire**: Features a graphic for "CENTENAIRE 1914-2014". A sub-section titled "Labellisation 'Centenaire'" dated 28/03/2014, mentions 10 projects. A link "> Voir tous" is present.
- Dématérialisation**: Includes a graphic of a laptop and books.
- Lettre de l'Etat**: Includes a graphic for "La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir".
- Prévention**: Includes a graphic for "MiLDT".

The browser's taskbar at the bottom shows the "démarrer" button, open files like "LSE 15" and "Capture d'écran.odt", and the system tray with the date "18/08".

## **Contrats de génération : assouplissement du dispositif**

Dans « la boîte à outils » du Gouvernement pour inverser la courbe du chômage, le contrat de génération, institué en mars 2013, poursuit un triple objectif : inciter au recrutement de jeunes en CDI, faciliter l'embauche ou le maintien en emploi de salariés seniors jusqu'à leur départ en retraite et assurer la transmission des savoir-faire et compétences au sein de l'entreprise.

Fin février 2014, près de 800 demandes d'aide financières (4 000 euros par an pendant 3 ans) au titre du dispositif ont été enregistrées en région Centre (20 000 au niveau national).

### **Un accès à l'aide facilité pour les entreprises entre 50 et 300 salariés**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, les entreprises entre 50 et 300 salariés peuvent bénéficier de l'aide financière au titre du contrat de génération sans avoir l'obligation préalable de négocier un accord d'entreprise ou de déposer un plan d'action fixé par l'employeur. Elles sont simplement incitées à engager une négociation d'entreprise sur les thématiques du contrat de génération avant le 31 mars 2015.

Cet assouplissement devrait ainsi les encourager à conclure un contrat de génération, d'autant que la demande d'aide à envoyer à Pôle emploi consiste à renseigner un simple [formulaire](#) en ligne et ne nécessite pas la fourniture de pièces justificatives.

### **Favoriser la transmission de son entreprise à un jeune**

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, un employeur de 57 ans ou plus peut anticiper la transmission de son entreprise en recrutant un jeune en contrat de génération pour le former et lui transmettre les compétences nécessaires à la reprise de son entreprise<sup>(1)</sup>. Désormais, depuis la loi du

5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'âge des jeunes ainsi recrutés peut aller jusqu'à 30 ans, contre 26 ans auparavant.

Dans le Loir-et-Cher c'est un potentiel de plusieurs centaines de transmissions d'entreprises qui pourrait bénéficier de ce dispositif et permettre ainsi le maintien d'activités commerciales, artisanales et agricoles sur le territoire.

[Une étude de l'INSEE Centre](#)<sup>(2)</sup> vient de confirmer l'enjeu majeur que constitue la transmission d'entreprises pour l'artisanat, puisque plus de 40 % des artisans chefs d'entreprises individuelles de la région Centre avaient dépassé 50 ans en 2010.



**et bénéficiez d'une  
aide de 4000 € par an  
pendant trois ans.  
(soit 12 000€)**

(1) : A l'issue des 3 ans d'aide, l'employeur n'as pas l'obligation de lui transmettre son entreprise. Il peut attendre s'il souhaite ne pas partir immédiatement ou qu'il juge que le jeune n'est pas encore prêt, ou bien choisir finalement un autre repreneur.

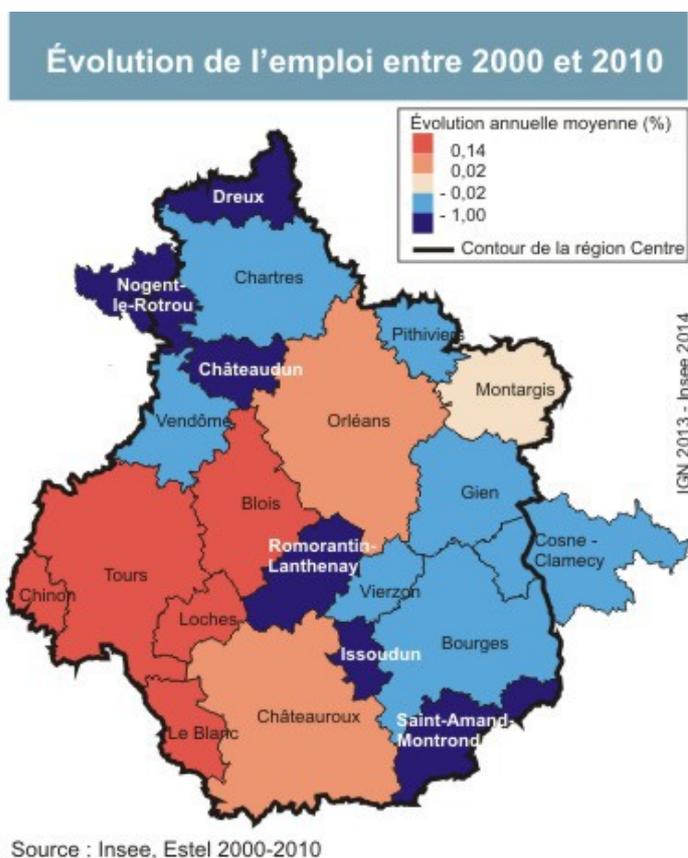
(2) : Le défi des départs en retraite dans l'artisanat en région Centre – Insee Centre Info – n°195 – Février 2014.



## Profil et attractivité économiques des zones d'emploi de la région Centre

Cette étude, menée en partenariat avec la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) vise à fournir, dans un contexte hétérogène, en appui au déploiement des politiques publiques, des éléments de diagnostics territoriaux par zones d'emploi en région Centre.

Avec un taux de chômage plus faible qu'en métropole et un taux de pauvreté apparent inférieur de 2 points au niveau national, le Centre apparaît comme une région préservée. Mais sa vocation industrielle reste marquée et les territoires sont confrontés à des mutations économiques face auxquelles ils sont plus ou moins armés. Leur plus ou moins grande attractivité démographique et touristique et la présence d'entreprises innovantes leur offrent des pistes de développement.



Certaines zones, telles que celles de Blois ou Chartres par exemple, maintiennent leur niveau d'emploi, avec des taux de chômage contenus et restent attractives pour l'étranger. D'autres, telles que Vierzon ou Gien, dont la population est plus rapidement vieillissante, sont en mutation industrielle mais peuvent développer une économie présente pour répondre aux besoins de leurs habitants. Des territoires tels que ceux du Blanc ou encore Saint-Amand-Montrond, sont plus ruraux, avec un tissu productif composé de petites unités. Pour Dreux, Montargis ou Pithiviers, l'influence francilienne génère un dynamisme démographique mais ne préserve pas des difficultés économiques. Enfin, certains territoires, comme Tours ou Orléans, sont plus favorisés, avec un taux de chômage contenu, des secteurs d'activité diversifiés et des entreprises innovantes.



Insee Centre Info n° 196, février 2014, est disponible à l'adresse :  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=21&ref\\_id=20760](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=20760)

Des fiches par zones d'emploi sont disponibles dans la collection Insee Centre Dossiers :  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=21&ref\\_id=20799](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=20799)

## **L'enseignement agricole à la rencontre des Ministres et du Président de la République**

Samedi 22 février 2014, à l'occasion de l'ouverture du 51<sup>ème</sup> Salon International de l'Agriculture à Paris, le Président de la République, M. François Hollande, le Ministre de l'Agriculture, M. Stéphane Le Foll et le Ministre délégué à l'agroalimentaire, M. Guillaume Garot, ont convié 13 jeunes élèves et étudiants scolarisés dans des établissements de l'enseignement agricole et venus de toute la France autour d'une table ronde.

Toutes les familles de l'enseignement agricole (public, privé temps plein et maisons familiales et rurales) ainsi que les différentes voies de formation (scolaire et apprentissage) étaient représentées.



Crédit photo : Cheick.saidou/Min.Agri.Fr

Cette table ronde a été animée par Mme Naïda Drif, directrice de l'EPL (Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) du Loiret (Montargis).

Les jeunes se sont exprimés librement sur 3 thèmes :

- les parcours scolaires de la réussite,
- l'ouverture à l'international et la recherche,
- l'innovation et l'expérimentation.

2 élèves de la région Centre (un élève de l'EPL de Tours Fondettes, dans l'Indre-et-Loire, un second de l'EPL de Vendôme, dans le Loir-et-Cher) ont eu la chance d'y participer et sont ravis de cette expérience. Lors d'un point presse, le Ministre de l'éducation nationale, M. Vincent Peillon, a reconnu la place de l'enseignement agricole dans le système éducatif français et son rôle de réinsertion. Il doit être mieux connu dans le cadre de l'orientation et ne pas être un choix par défaut pour les élèves.

Un déjeuner s'est tenu avec les Ministres Peillon et Le Foll, des élèves et des représentants des établissements publics et privés. Enfin, des élèves et étudiants se sont relayés sur les stands dédiés aux établissements afin de renseigner le public.

<http://www.ddaf45.agriculture.gouv.fr/Les-jeunes-de-l-enseignement>

## **La campagne 2014 du CNDS est lancée !**

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) est susceptible d'apporter une aide financière pour la réalisation de projets des associations sportives ou des collectivités territoriales. La DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) du Centre, en lien avec les directions départementales de la cohésion sociale (et de la protection des populations), constitue le relais du CNDS en région et traite les demandes de subvention.

Dans ce cadre, la DRJSCS a convié l'ensemble du mouvement sportif régional (les ligues et les comités régionaux) au Lycée Charles Péguy d'Orléans le jeudi 20 février 2014, pour le lancement de la campagne CNDS 2014 en région Centre. Cette réunion a mobilisé près de 70 comités régionaux et une centaine de personnes.



Crédit photo : DRJSCS Centre

M. Yannick Barillet, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre, en présence de M. Jean-Louis Desnoues, Président du CROS (Comité régional olympique et sportif), a présenté les orientations 2014 fixées par Mme Valérie Fourneyron, Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Pour cette présentation, l'ensemble des agents du pôle sport régional a été mobilisé, sous la responsabilité de M. Dieudonné Dondassé.

M. Marc Monjaret, Mme Aurélie Gachon et M. Yassire Bakhallou, conseillers d'animation sportive, ont décliné, à tour de rôle, les thématiques dont ils ont plus spécifiquement la charge :

- coordination du CNDS,
- sport santé,
- correction des inégalités d'accès,
- sport et handicap.



Les priorités régionales, la lettre d'orientation du Ministre des sports et les instructions nationales du CNDS sont accessibles en ligne sur le site Internet de la DRJSCS Centre :

<http://www.centre.drjscs.gouv.fr/CNDS-2014-Priorites-regionales.html>

## **La gestion immobilière de l'Etat en région Centre**

### **La politique d'achat exemplaire au service de la performance du patrimoine**

Le vendredi 28 mars 2014, les responsables de la politique immobilière de l'État se sont réunis sous la présidence du Secrétaire général pour les affaires régionales, afin d'étudier les enjeux de la stratégie immobilière pour les quatre années à venir. L'amélioration du patrimoine de l'État en région est désormais étendue au périmètre des établissements publics.

Une gestion immobilière performante garantit la sécurité des occupants et des usagers en assurant la pérennité des bâtiments, leur mise aux normes réglementaires et leur mise en accessibilité. Cette recherche de la performance doit également permettre une plus grande efficacité énergétique des bâtiments.

Cet objectif est poursuivi au moyen d'un programme d'entretien des bâtiments et d'une priorisation des travaux structurants sous la contrainte d'un suivi budgétaire resserré.



Dans ce contexte, la politique des achats exemplaires de l'État, appliquée au segment de l'immobilier, permet l'atteinte de cet objectif. Le recours aux bonnes pratiques d'achat comme la négociation dans les marchés à procédure adaptée ainsi qu'aux marchés mutualisés interministériels offrent des gains d'achat et de gestion.

Les prochaines procédures d'achat mutualisées qui seront déployées en région Centre consisteront en un accord cadre pour la coordination de la sécurité et de la promotion de la santé (CSPS) au bénéfice des entreprises réalisant des travaux immobiliers et en une convention avec un prestataire pour le rachat des certificats d'économie d'énergie valorisant les opérations d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Cette exemplarité de l'État lors de ses achats de travaux et d'entretien immobilier se conjugue ainsi avec les enjeux de développement durable. Les achats sont un levier des politiques publiques.



**Contact** : Eric Eberstein, Chef de Mission Achats, SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales), [eric.eberstein@centre.pref.gouv.fr](mailto:eric.eberstein@centre.pref.gouv.fr)

## **Le bilan du contrôle technique 2013 des véhicules légers et poids lourds en région Centre**

Le bilan du contrôle technique 2013 pour les véhicules légers et pour les véhicules poids lourds a été publié par l'UTAC-OTC (Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle – Organisme technique central).

**Cette étude fait apparaître une légère baisse des véhicules appelés à subir une contre-visite et une hausse du nombre des installations de contrôle.**

Concernant le contrôle technique des véhicules légers (voitures particulières et utilitaires), le nombre de véhicules présentés à la visite technique périodique dans la région Centre a augmenté de 3 % de 2012 à 2013, à l'identique de la tendance nationale (+ 3,2 %). 835 248 véhicules légers ont été contrôlés. La proportion des véhicules légers refusés au contrôle diminue et reste légèrement inférieure à la moyenne nationale (- 1 % d'écart) : en 2013, le taux de prescription de contre-visites est de 18,5 % contre 19,8 % en 2012. 154 360 véhicules légers ont été refusés.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le contrôle technique des véhicules poids lourds, le nombre de véhicules poids lourds présentés à la visite technique périodique dans la région Centre a très légèrement augmenté de + 1,4 % de 2012 à 2013, conformément à la tendance nationale (+ 0,2 %). 49 584 véhicules ont été contrôlés. Le taux régional de contre-visites est passé de 10,3 % (2012) à 9,9 % (2013) ; ce taux reste stable conformément à la tendance nationale, le taux de prescription de contre-visite national est passé de 10,8 % en 2012 à 11 % en 2013. 4 890 poids lourds ont été refusés.

### **L'action de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre**

Les 313 centres de contrôles des véhicules légers et 17 centres de contrôles des véhicules lourds de la région font l'objet, sous l'autorité des préfets de chacun des départements, de contrôles inopinés réguliers mais aussi d'inspections approfondies périodiques portant, entre autres, sur la réalisation des contrôles techniques, sur le fonctionnement du centre, sur le matériel du centre, son organisation et le respect des procédures qualité. La DREAL Centre participe également à l'instruction des demandes d'agrément pour les nouvelles installations ou dans le cas de modifications d'installations existantes. Neuf nouveaux centres de contrôle technique ont ainsi été ouverts en 2013.

Les agents de la DREAL Centre ont procédé à 77 actions de surveillance dans les centres de contrôle de véhicules légers et 53 dans les centres de contrôles des véhicules lourds au cours desquelles 204 contrôles techniques ont été supervisés. 358 anomalies ont été constatées dont 39 manquements importants. Les agents de la DREAL ont relevé davantage d'anomalies par rapport à 2012 (276) mais moins de manquements graves (47 en 2012). Les résultats de ces contrôles ont été notifiés aux exploitants avec obligation de mise en œuvre immédiate des mesures correctives adaptées. Deux décisions de suspension provisoire d'agrément ont été prises en 2013 et un centre a fait l'objet d'une mise en demeure.



Crédit photo : DREAL Centre